



## Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2022

# À Choisy-le-Roi, Métropolis, le réseau de bornes de recharge de la Métropole du Grand Paris, poursuit le développement de ses stations dans le Val-de-Marne.

**Métropolis, inaugurerà le 27 octobre la première des trois stations de recharge pour véhicules électriques de la ville de Choisy-le-Roi.**

Après l'installation de la première station de recharge pour véhicules électriques à Choisy-le-Roi, qui sera inaugurée le 27 octobre, deux autres stations seront mises en service.

La commune sera, dans le cadre du déploiement initial de Métropolis, équipée de 3 stations qui comptent chacune 4 points de charge. C'est donc un total de 12 points de charge qui seront disponibles à Choisy-le-Roi.

Les stations installées seront de deux types :

- 2 stations « Citadine », qui délivrent jusqu'à 22 kW, situées : l'une 14 avenue Louis Luc et l'autre 63 Avenue d'Alfortville,
- 1 station « Express » qui délivre jusqu'à 150 kW située 34 boulevard de Stalingrad.

## 11 communes équipées dans le Val-de-Marne

Dans le Val-de-Marne, Métropolis est, à ce jour, présent dans 11 communes : Ablon-sur-Seine, Bry-sur-Marne, Choisy-le-Roi, La Queue-en-Brie, Orly, Ormesson-sur-Marne, Saint-Maurice, Santeny, Villecresnes, Villiers-sur-Marne et Vincennes.

Dans ces 11 communes, Métropolis a déjà installé 112 points de charge répartis dans 32 stations.

Métropolis déploie trois catégories de stations qui offrent 3 segments de puissances de recharge adaptées au besoin du client et au temps dont il dispose :

- Métropolis Proximité : jusqu'à 7 kW pour les durées de stationnement longues (sur les secteurs résidentiels ou au travail),
- Métropolis Citadine : jusqu'à 22 kW pour les durées de stationnement courtes,
- Métropolis Express : jusqu'à 150 kW pour des besoins de charge très rapides, les longs trajets ou pour les flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.

La tarification de la charge se fait au kWh en fonction de la consommation effective. Elle est calculée avec précision pour que le client ne paye que ce qu'il consomme réellement, selon la vitesse de charge choisie et la quantité d'énergie délivrée. Pour l'inciter à quitter son emplacement une fois sa charge complète réalisée, et laisser le point de charge disponible pour d'autres automobilistes, le temps d'occupation de l'emplacement de recharge après la fin de la charge est lui facturé au quart d'heure. Le client est informé en temps réel de sa consommation et du prix de sa charge.

**Pour assister à l'inauguration le 27 octobre, merci de prendre contact avec**

- **Pour Métropolis** : Claude Foucault - cf@jetcom.fr - 06 80 12 56 44
- **Pour la Métropole du Grand Paris** : Maria Breidy - presse@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51

**A propos de Métropolis :**

Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et Cube Infrastructure Fund II, via Via Novus et sa filiale française SIIT, investisseur spécialisé dans le secteur des infrastructures en Europe, répondant aux besoins d'infrastructure essentiels des collectivités locales.

Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience.

Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de charge de la Métropole du Grand Paris.

<https://www.metropolis-recharge.fr>

**A propos de la Métropole du Grand Paris :**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, la Métropole du Grand Paris met en place, avec Métropolis, un réseau métropolitain de recharge de véhicules électriques. Ce programme vise à déployer d'ici à l'été 2022, 5000 bornes sur 130 communes métropolitaines (hors Paris).

.....

**Contacts médias**

**Métropolis** : Claude Foucault - cf@jetcom.fr - + 33 (0)6 80 12 56 44

**Métropole du Grand Paris** : Maria Breidy - presse@metropolegrandparis.fr - + 33 (0)7 63 66 47 51

**e-Totem** : Antoine Sonnevillle - a.sonneville@e-totem.fr

**SPIE CityNetworks** : Amélie Dupart - Responsable de la communication - amelie.dupart@spie.com  
+33 (0)1 48 13 43 92

Agence Shan - Lola Gozlan - lola.gozlan@shan.fr - +33 (0)1 44 50 58 72

**SIIT** : Cube Infrastructure Managers - Caroline Kragerud, Head of Investor Relations - +352 248 734 6874

Brunswick Group - Agnès Catineau, Xavier Mas - cubeim@brunswickgroup.com - +33 (0) 1 53 96 83 83

